

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0050718

AS2074

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2706 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

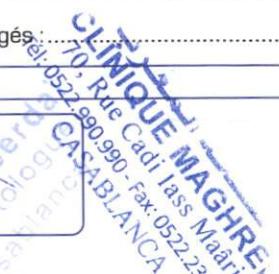
Nom & Prénom : CHEBICHEB LARIA

Date de naissance : 28/08/62

Adresse : logement n° 205 Rue 1 n° 86
california casablanca

Tél. : 0661 683351

Total des frais engagés : 0 Dhs



Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/02/2023

Nom et prénom du malade : CHEBICHEB LARIA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Arthrose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 06/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : I. Chebel

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et si attestant le
06/02/23	6	CRANNE		

CLINIQUE MAGHREB
Dr. Ilham Jlass, Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
HATTAB FILALI GHITA Kinésithérapeute 15, Anziane et Rue de Lylie BP 100 51 4ème Etage	10.08.23	10 (AMM+MMF ₃)				10000 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

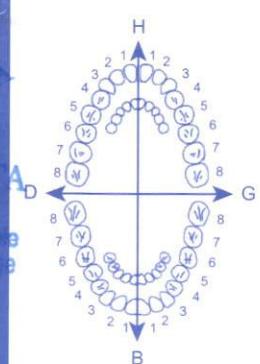
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة المغرب CLINIQUE MAGHREB

70, Rue Al Kadi lass - Maârif - Casablanca
Tél. : 05 22 990 990 (L.G) 25 81 11 - 23 45 39
Fax : 05 22 23 45 40

Casablanca, le

06/02/23

CHERCHER lamia
Dak-

- Dorsalgies sur
Arthros dorsale
modrée DS DS
DS DS -
- Lombalgie sur épisod
de sciatiques g sur
arthros lombaire L5/S1
sur paravertébral

REEDICATION Rds.

Physiothérapie orthopédique -
Renforcement paravertébral

Perfacement de la
sangle
d'abominale
passage de contractions

25 ~~Johnson~~ | Sandra

Li Yang



FACTURE N° 99

Date : 25.03.23



Ghita FILALI KHATTABI
Kinésithérapeute/Physiothérapeute

Résidence Romandie 1(A), Angle Bd. Bir Anzarane et Rue de Libye
4ème étage, Appt 51
20370, Casablanca
0664 04 75 51
filali_rita@hotmail.com

Nom : Ibrahimey
Prénom : Lamine
Pathologie : Rééducation du Lombalgie
Nombre de séances : 80 Séances
Période : 19.01.23 à 29.03.23
Sur ordonnance du Docteur :

TOTAL (en DH) 4000 DH

KHATTABI FILALI GHITA
Kinéthérapeute
Angle Bd. Bir Anzarane et Rue de Libye
Résidence 1 Appt. 51 4ème Etage
Casablanca

Détail Des Séances

1. 19.01.23
2. 23.01.23
3. 10.02.23
4. 13.02.23
5. 15.02.23
6. 17.02.23
7. 22.02.23
8. 24.02.23
9. 27.02.23
10. 01.03.23
11. 03.03.23
12. 06.03.23
13. 08.03.23
14. 13.03.23
15. 15.03.23
16. 20.03.23
17. 22.03.23
18. 24.03.23
19. 27.03.23
20. 29.03.23

~~ITALIA CHITA
Kunstakademie
Argo, die Akademie der Künste
Romandie, 140251 4ème Etage
CSA/ANNA~~